

CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

FONDS CANTONAL
POUR L'EMPLOI

GETAC

RAPPORT
D'ACTIVITÉ
2022



ABREVIATIONS UTILISEES



AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CMS	Centre médico-social
DEF	Département de l'économie et de la formation
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
LSP	Mesures LIAS stage pratique
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PQF	Programmes de qualification
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
SICT	Service de l'industrie, du commerce et du travail
ST6	Stage professionnel
UP	Unité de prestation

SOMMAIRE



- 04** 2022
EN BREF

- 08** PARTIE
GÉNÉRALE

- 11** CAISSE CANTONALE
DE CHÔMAGE (CCh)

- 17** FONDS CANTONAL
POUR L'EMPLOI (FCE)

- 24** GESTION DES EMPLOIS TEMPO-
RAIRES AU SEIN DE L'ADMINIS-
TRATION CANTONALE (GETAC)

2022 EN BREF



2022 EN BREF



CRISE COVID-19

Commentaires

Depuis la sortie de la crise COVID-19 en début d'année 2022, les collaboratrices et collaborateurs de la caisse cantonale de chômage ont pu reprendre une activité dite normale. Avec la levée des mesures de protection sanitaires en janvier 2022, la caisse a introduit de nouveaux horaires d'ouverture, permettant de concilier l'accueil des assurés au guichet et au téléphone tout comme le traitement des demandes en ligne et, ainsi, de maintenir la qualité des prestations et la rapidité de versement des indemnités. Ainsi, les assurés sont désormais accueillis du lundi au vendredi entre 9h00 – 11h30 et 14h00 – 16h00.

Indemnités RHT

La procédure RHT ordinaire a été réintroduite à partir du 1^{er} avril 2022.

Sur l'année 2022, la caisse a versé des indemnités RHT pour 14 millions de francs (selon date de paiement) à 1'098 entreprises différentes. Le montant des versements reste toujours nettement plus élevé que durant les années d'avant pandémie en raison d'un jugement du Tribunal Fédéral intervenu en automne 2021. Suite à cette décision, les entreprises qui avaient décompté des indemnités RHT-COVID entre 2020 et 2021 pouvaient sous certaines conditions demander un paiement rétroactif des indemnités pour les vacances et jours fériés des salariés au mois (IVJF). Ainsi, au 31 décembre 2022, le secteur entreprises de la caisse avait effectué des versements complémentaires pour un total de Fr. 7'370'450.90. Tous les décomptes n'étant pas encore parvenus à la caisse à la fin de l'année, les paiements se poursuivent en 2023.

SUR LE PLAN NATIONAL

Rétrospective : Chômage en 2022 – Moyenne de l'année 2022

Dans la continuité de l'année 2021, le taux de chômage a diminué courant 2022 pour atteindre un taux historiquement bas. Le nombre de chômeurs s'est élevé à 99'577 personnes en moyenne durant l'année écoulée. En comparaison de 2021, cela représente une diminution de 38'037 personnes inscrites au chômage, soit un recul de 27.6%. Le taux de chômage moyen annuel s'établit à 2.2%, ce qui représente une baisse de 0.8 point de pourcentage par rapport à 2021 (3%).

Durant l'année, en moyenne 175'549 demandeurs d'emploi ont été répertoriés, ce qui constitue un recul de 53'381 personnes par rapport à la moyenne de l'année précédente (-23%).

SUR LE PLAN CANTONAL

Situation de l'emploi

Le nombre moyen de chômeurs a diminué pour atteindre 4'111 (-1'644) personnes en Valais en 2022. Le taux de chômage cantonal a quant à lui diminué pour atteindre 2.3% (-0.9 point).

AU NIVEAU DE LA CAISSE

Objectifs et projets

Les principaux objectifs et projets que la caisse s'était fixés pour 2022 ont été atteints:

- Maintien, voire augmentation de nos parts de marché.
- Réussite de l'audit de contrôle de la SQS.
- IC : Garantie d'un service rapide et correct à nos assurés.
- Consolidation et harmonisation de nos pratiques: qualité de traitement des dossiers.
- Mise en place du télétravail ordinaire répondant aux exigences liées à l'activité de la caisse tout en répondant aux attentes du personnel.
- Rénovation de la succursale de Sion



Concernant les frais d'administration, la caisse n'a pas atteint les valeurs cibles déterminées par la convention de prestations 2019-2023 et ne touchera pas de bonus pour l'année 2022. Ces résultats étaient prévisibles compte tenu du taux de chômage actuel et de la demande du SECO de prévoir les ressources nécessaires pour le passage à SIPAC 2.0. A noter toutefois qu'aucun malus n'est calculé pour les années 2022 et 2023.

Enquête de satisfaction

Une enquête de satisfaction bénéficiaires a été réalisée entre fin août et mi-septembre 2022. Au vu du faible taux de retours, il est malheureusement difficile de tirer des enseignements concrets des réponses obtenues. D'autre part, des travaux réalisés à la succursale de Sion ont eu un impact important sur la qualité de l'accueil et la convivialité des locaux. Le maintien de la confiance de ses bénéficiaires reste un objectif principal de la caisse pour les années à venir.

Projet SIPAC 2.0

Le nouveau système de paiement des caisses de chômage sera introduit en deux étapes à Pâques 2023 pour les domaines RHT et INT et en fin d'année 2023 pour l'IC et l'ICI. A la demande du SECO, plusieurs collaboratrices et collaborateurs de la caisse ont été sollicités en 2022 pour



apporter leur soutien et leur vision métier au groupe de projet SIPAC 2.0, chargé du développement de cette nouvelle application. Les formations sont planifiées sur l'année 2023.

Certification SQS et Valais Excellence

Conformément aux objectifs que la caisse s'était fixés, aucune non-conformité n'a été constatée à l'issue de l'audit de contrôle SQS qui s'est tenu en octobre 2022. Ainsi, elle maintient ses labels de qualité déjà appliqués depuis 2012, soit la norme ISO9001 Management de la qualité, la norme ISO14001 Management environnemental et la norme ISO45001 Management de la santé et de la sécurité au travail. Par cette même occasion, le label Valais Excellence a également été contrôlé et réapprouvé.

Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

La nouvelle application métier et comptable, développée en collaboration avec le SCI de l'Etat du Valais et la société Ofisa, est opérationnelle depuis le 1er janvier 2022.

Le FCE disposait au 31 décembre 2021 d'un capital de Fr. 12'102'751.95. Un excédent de financement de Fr. 2'657'245.61 de l'année en cours le porte à Fr. 14'759'997.56 au 31 décembre 2022. Au niveau des charges, le coût des mesures fédérales actives relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 7'929'442.00 et celui des mesures cantonales complémentaires à Fr. 2'808'145.10.



GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

En 2022, les activités de GETAC ont connu une nette reprise. Ainsi, GETAC a traité 473 dossiers en 2022, dont 234 n'ont pu se concrétiser, soit 49.47%, 72 demeurant en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

Perspectives 2023

Les perspectives économiques de 2023 dépendent grandement de l'évolution de la situation économique et politique mondiale. Le groupe d'experts de la Confédération prévoit une croissance du PIB bien inférieure aux années précédentes, à hauteur de 1%. Le taux de chômage est estimé à 2% en moyenne annuelle.

Concernant le Canton du Valais, l'institut BAK Economics prévoit une croissance du PIB de +0.9% pour 2023.

Remerciements

Au terme de l'année 2022, la direction adresse ses remerciements :

- à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la caisse pour leur engagement, leur capacité d'adaptation dans un environnement en constant changement et leur précieuse collaboration,
- à notre Chef de département, M. Christophe Darbellay,
- au Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), pour leur étroite collaboration et la coordination des opérations au service des entreprises,
- à tous nos partenaires, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2023





**PARTIE
GÉNÉRALE**

PARTIE GÉNÉRALE



PRÉSENTATION DE LA CAISSE

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie et de la formation (DEF), dont la surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

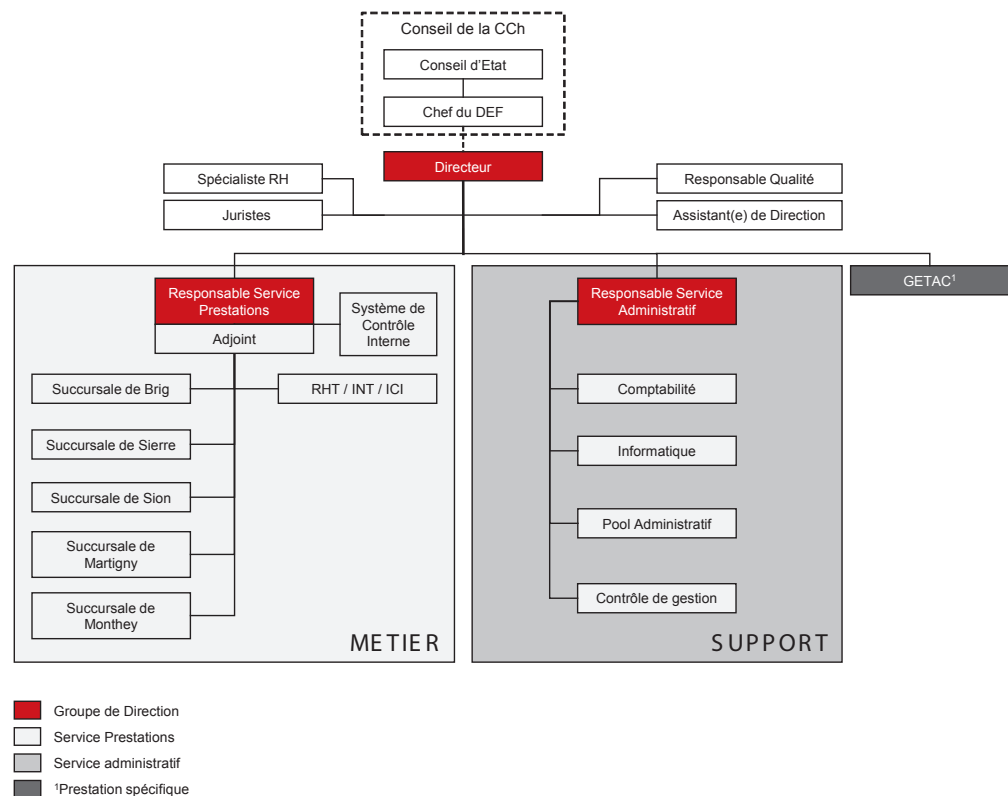
Disposant d'une administration centrale située à Sion et de cinq succursales, sises à Brig, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à

satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée « Valais excellence », ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et ISO 45001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de RHT et d'INT.

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'ICI.





LA CAISSE EN QUELQUES CHIFFRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

5	succursales
59	collaborateurs (dont 22 à temps partiel et 1 apprentie) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
8 ans et 1 mois	en moyenne d'expérience par gestionnaire IC
7'582	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
36'838	appels reçus
34'416	décomptes envoyés (IC)
5'611	décisions formelles rendues
136.26 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
1131	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT: 1098 - INT: 33)
55	entreprises concernées par l'ICI

FCE

273	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 7'929'442.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 2'808'145.10	coût des mesures complémentaires cantonales

GETAC

3 ans et 8 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
473	assurés reçus
352	placements réalisés
132	personnes ayant retrouvé un emploi

EVOLUTION DES EFFECTIFS – STATISTIQUES RELATIVES AU PERSONNEL

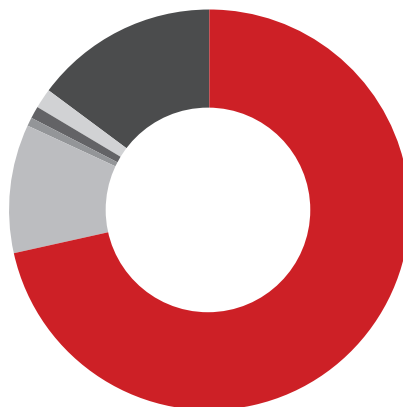
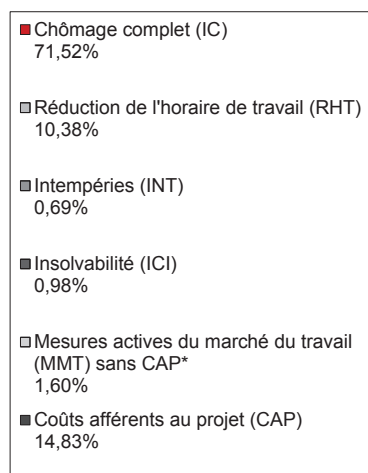
Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2019	50	14	36	43.85	40 ans et 7 mois
2020	55	15	40	48.35	39 ans
2021	57	15	42	52.15	38 ans et 1 mois
2022	59	15	44	52.50	38 ans et 5 mois

CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE (CCH)



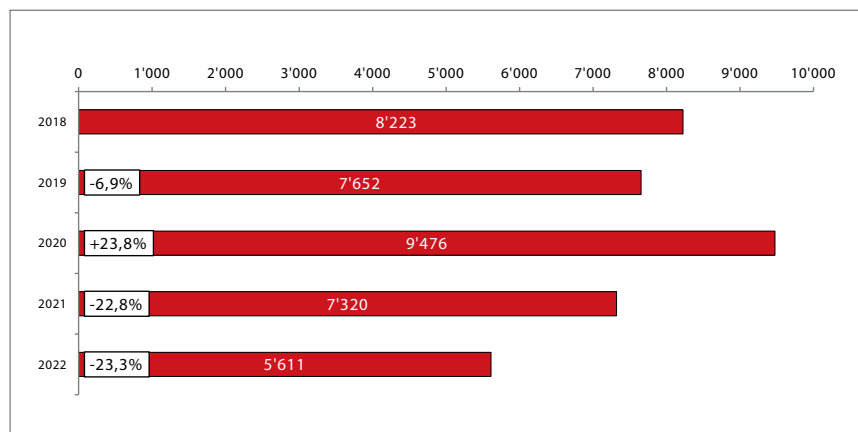
CAISSE CANTONALE DE CHÔMAGE

PRESTATIONS | Répartition des prestations versées

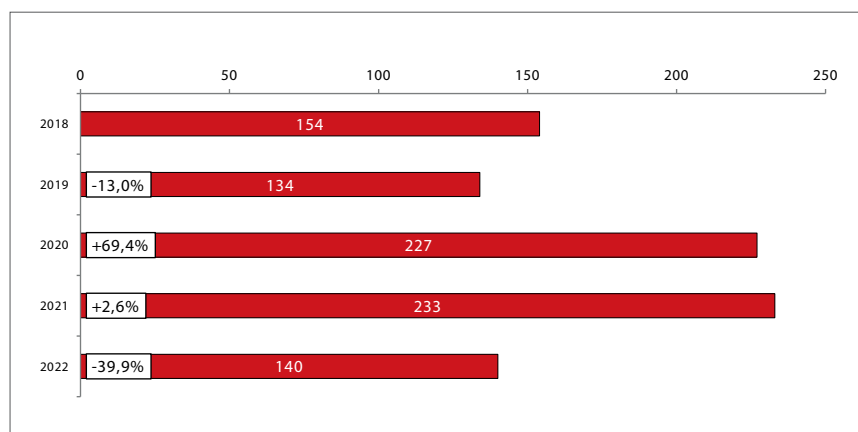


Montant total des prestations versées: **136.26 mios**
 *CAP: Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

DÉCISIONS IC



OPPOSITIONS | (toutes prestations)



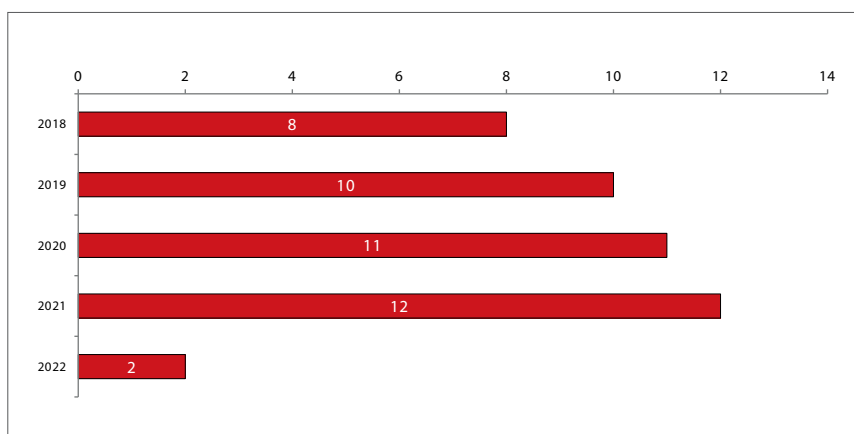


LUTTE CONTRE LES ABUS

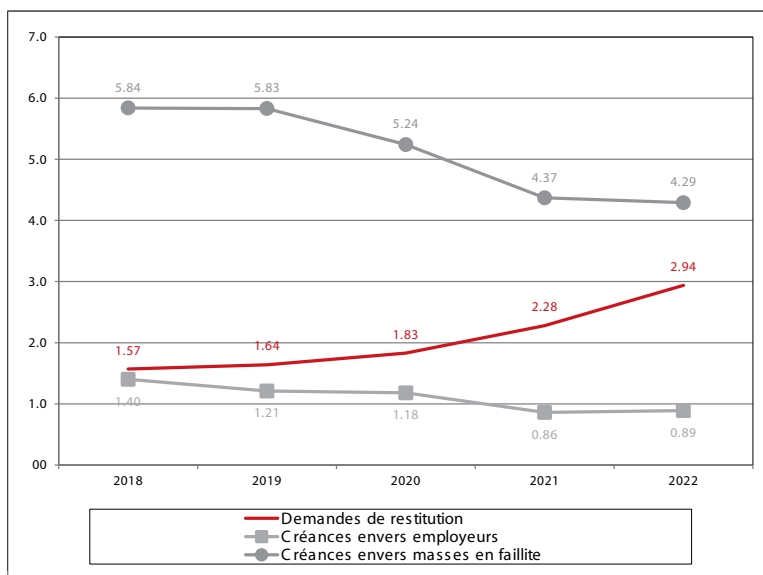
Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations, la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement

des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

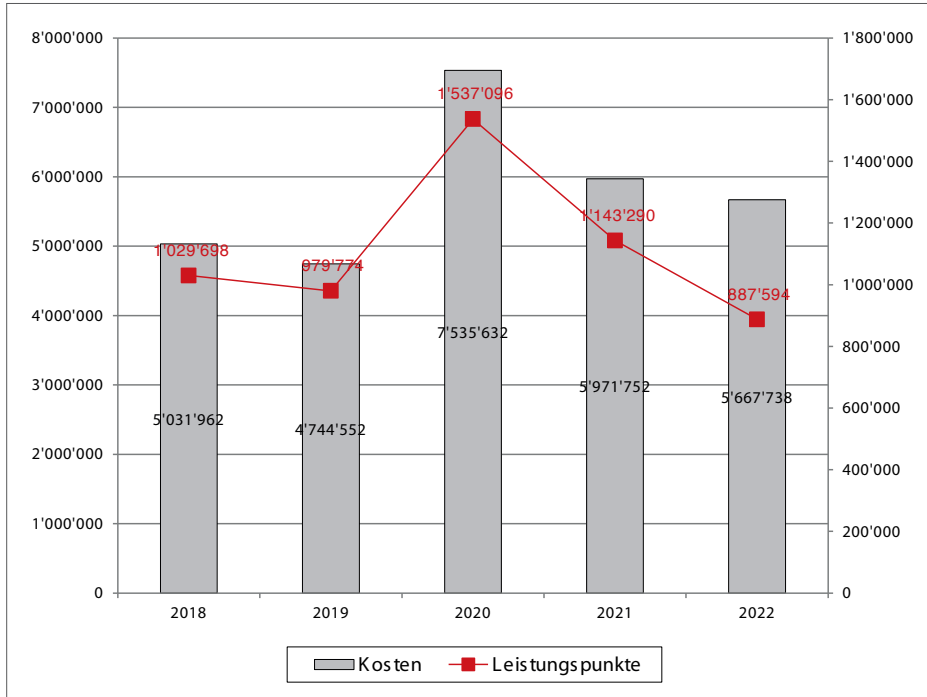
Dénonciations pénales, art. 105 LACI, voire 146 du Code pénal



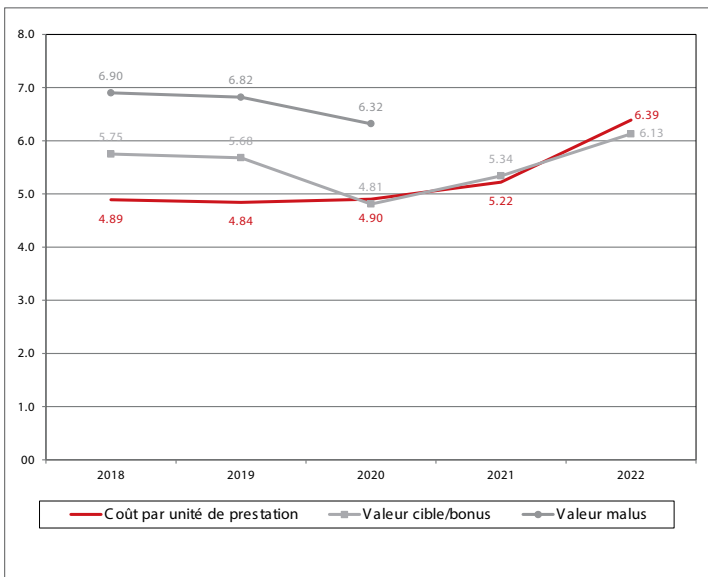
CONTENTIEUX | Soldes en fin d'année comptable (en mio)



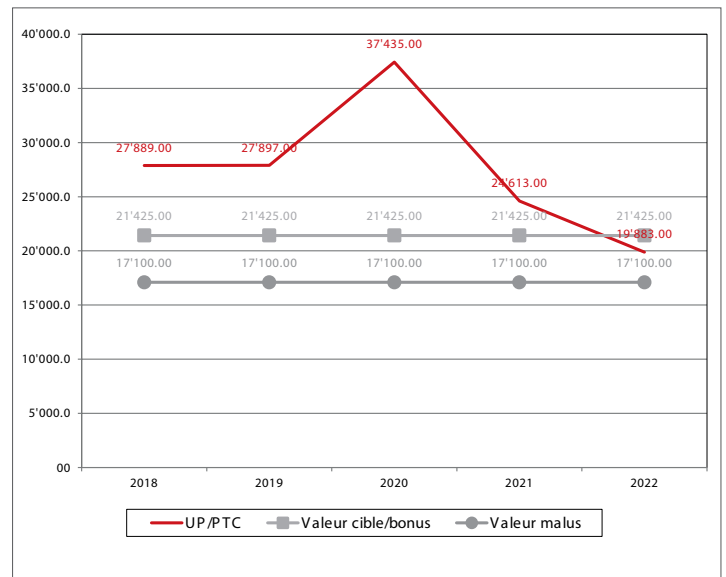
FRAIS D'ADMINISTRATION | Coûts / Unités de prestation (UP)



Coût par UP



UP par poste à temps complet (PTC)



Avec un coût de Fr. 6.39 par UP, la caisse a un coût supérieur de Fr. 0.26 par rapport à la valeur cible/bonus fixée à Fr. 6.13. A noter qu'aucun malus n'est calculé pour les années 2022 et 2023 en raison de la crise COVID-19 et du projet de renouvellement du système de paiements des caisses de chômage. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

Le tableau ci-dessus indique que la caisse a réalisé 19'883 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

DÉPENSES	au 31.12.2021	au 31.12.2022
Ind. de chômage soumises à cotis.	132'428'345.25	95'549'375.95
Ind. de chômage non soumises à cotis.	529'580.20	605'319.80
Allocations familiales	1'865'632.05	1'294'311.20
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	164'392'516.30	14'144'436.40
Ind. en cas d'intempéries	1'428'789.65	935'933.55
Ind. en cas d'insolvabilité	1'016'341.05	1'336'529.80
Frais afférents au projet	20'109'500.45	20'212'997.80
Allocations de formation	108'711.55	112'565.40
Frais de cours	1'312'739.70	1'254'924.80
Allocations d'initiation au travail	1'037'975.35	765'232.05
Contributions aux frais de déplacement	9'892.75	4'243.55
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	43'181.90	47'082.30
Frais de justice et de procédure	6'700.00	14'875.00
Frais de poursuites	36'116.75	42'036.90
Frais d'examen de la cch	1'551.55	1'727.15
Bonification pour risque de responsabilité	6'309.00	13'015.70
Frais d'administration	5'971'752.43	5'667'738.85
Bonus	0.00	14'192.00
Charges des intérêts	3'100.46	5.72
Amortissements divers	16'802.14	15'028.50
Autres charges	0.00	0.00
TOTAL DEPENSES	330'325'538.53	142'031'572.42
RECETTES		
Produit insolvabilité	364'131.09	311'167.51
Produit stages professionnels	128'321.90	101'741.10
Remboursement d'anciennes prestations	12'418.30	14'096.85
Prestations échues	0.00	0.00
Produit responsabilité du fondateur	3'263.20	4'078.30
Cotisations AVS sur IC	7'017'424.25	5'064'587.35
Cotisations LPP sur IC	79'758.30	60'422.15
Cotisations AANP sur IC	3'328'938.10	2'402'680.45
Produit provenant de frais de justice et de procédure	40.00	70.00
Remboursement de frais de poursuite	29'782.45	33'403.55
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	128.45	2'533.75
Différences d'arrondis	30.47	24.15
Produit des remboursements - général	20'174.00	-73.65
Avances du SECO	319'800'000.00	135'800'000.00
TOTAL RECETTES	330'784'410.51	143'794'731.51
Excédent de recettes	458'871.98	1'763'159.09
Excédent de dépenses	0.00	0.00

Bilan

ACTIF	au 31.12.2021	au 31.12.2022
Caisses	956.95	602.30
Postes	0.00	0.00
Banques	1'529'885.52	2'267'491.33
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC' MMT' INT' RHT et AEP	2'287'923.07	2'943'615.28
Avances servies aux bénéficiaires	23'896.70	16'350.00
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	867'841.25	899'706.50
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	4'379'940.83	4'293'677.03
Créances stages professionnels	36'842.85	27'384.25
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	181'501.05	195'895.45
Avoir impôt anticipé	0.00	0.00
Actifs de régularisation	13'423.80	27'770.45
Machines et mobilier de bureau	0.00	3'904.12
Logiciels	0.00	0.00
Matériel informatique	0.00	9'415.93
Transformations immobilières	150'572.10	493'701.05
TOTAL ACTIF	9'472'784.12	11'179'513.69
PASSIF		
Dettes à court terme IC' MMT' INT et RHT	788.50	7'213.15
Dettes à court terme AEP	0.00	0.00
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	-48.55
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme GB	1'131.55	0.00
Dettes sur provision art. 29	867'841.25	899'706.50
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	4'379'940.83	4'293'677.03
Créances sur provision bonification risque responsabilité	303'246.26	312'183.66
Dettes sur provision stages professionnels	36'842.85	31'575.15
Dettes résultant des frais d'administration	101'588.70	109'932.60
Créances sur provisions bonus	71'915.65	51'503.00
Passifs transitoires	4'880.67	6'004.20
Fonds de roulement	3'704'607.86	5'467'766.95
TOTAL PASSIF	9'472'784.12	11'179'513.69

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI (FCE)



COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES

	Au 31.12.2022		Ecart au
	Détail Fr.	Somme Fr.	compte 2021
En application de la LEMC ¹		10'737'587.10	+39'354.91
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail	7'929'442.00		
Participation financière aux mesures	7'625'000.00		
Participation financière aux mesures 2022	7'656'000.00		
Participation financière aux mesures 2021	-31'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	304'442.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage 2022	343'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage 2021	-38'558.00		
Mesures complémentaires cantonales	2'808'145.10		
Allocations cantonales d'initiation au travail	61'610.15		
Stages professionnels cantonaux	1'671.95		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	3'493.70		
Programme de qualification	1'840'419.20		
Programme de qualification 2022	2'308'765.70		
Programme de qualification 2021	-468'346.50		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	828'436.35		
Mesures non-subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration 2022	736'299.50		
Mesures non-subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration 2021	92'136.85		
Contrat d'activité professionnelle	70'973.75		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles	1'540.00		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles 2022	1'540.00		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelles 2021	-		
Frais d'exploitation des offices régionaux de placement	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage 2022	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage 2021	-		
Risque responsabilité	-		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
Dépenses pour tiers entièrement compensées	-	-	
Institutions	-		-
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
Frais d'administration	-	118'691.71	+118'691.71
Administration et gestion	82'457.40		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	17'312.00		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	38'837.40		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	26'308.00		
Taxes, frais bancaires et divers	36'234.31		
Dépenses diverses			
TOTAL CHARGES		10'826'331.05	
PRODUITS			
Financement		13'500'000.00	+1'650'000.00
Confédération (SECO)	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
Canton	-		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	-		
Alimentation	13'500'000.00		
Part canton	9'450'000.00		
Part communes	4'050'000.00		
Intérêts		13'524.42	+11'861.62
Produits divers		-	-0.04
TOTAL PRODUITS		13'513'524.42	
Excédent de financement		2'657'245.61	+1'631'913.82

Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022		Modification de l'exercice
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	Fr.
Banque	7'738'985.79		9'459'967.19	+ 1'720'981.40
Placement à terme	15'650'000.00		16'500'000.00	+ 850'000.00
Comptes courants - débiteurs	66'356.50		74'500.45	+ 8'143.95
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		1'015.00		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		73'485.45		
Autres débiteurs	-	-	-	
Investissements	-	-	-	-
Software de gestion des mesures cantonales	-	-	-	16'601.10
Actifs transitoires	16'911.10	-	10'822.22	6'088.88
Dépenses prépayées		10'822.22		
Produits à recevoir		-		
TOTAL ACTIF	23'472'253.39		26'045'289.86	+2'573'036.47
PASSIF				
Prestations à payer et créanciers divers	206'337.15		312'424.35	+ 106'087.20
Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal	52'008.45		53'623.95	+ 1'615.50
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		53'623.95		
Provisions	414'917.16		403'607.56	-11'309.60
Risque responsabilité SICT/ORP		212'500.65		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
Comptes spéciaux	2'056'080.98		1'733'666.94	-322'414.04
Projet VS-link		268'992.93		
Projet AFOTEC		265'497.00		
Projet AFBAT		1'199'177.01		
Passifs transitoires	8'640'157.70		8'781'969.50	+141'811.80
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		7'999'000.00		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		7'656'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance-chômage		343'000.00		
Mesures complémentaires cantonales		757'782.50		
Programmes de qualification		176'114.10		
Allocations d'initiation au travail		6'798.20		
Autres mesures		574'870.20		
Divers		25'187.00		
Fonds cantonal	12'102'751.95		14'759'997.56	+2'657'245.61
Fonds cantonal au 31.12.2022		12'102'751.95		
Excédent de financement 2022		2'657'245.61		
TOTAL PASSIF	23'472'253.39		26'045'289.86	+2'573'036.47

RESSOURCES | Evolution (Art. 47 LEMC)

Année	Canton	Communes	Totaux
1996 - 2012	92'030'500.00	68'719'500.00	160'750'000.00
2013	8'719'200.00	5'120'800.00	13'840'000.00
2014	9'820'251.00	5'767'449.00	15'587'700.00
2015***	10'905'790.00	4'673'910.00	15'579'700.00
2016	10'308'200.00	4'417'800.00	14'726'000.00
2017	9'938'810.00	4'259'490.00	14'198'300.00
2018	8'387'610.00	3'594'690.00	11'982'300.00
2019	8'721'300.00	3'737'700.00	12'459'000.00
2020	9'450'000.00	4'050'000.00	13'500'000.00
2021	9'450'000.00	4'050'000.00	13'500'000.00
2022	9'450'000.00	4'050'000.00	13'500'000.00
TOTAUX	187'181'661.00	112'441'339.00	299'623'000.00

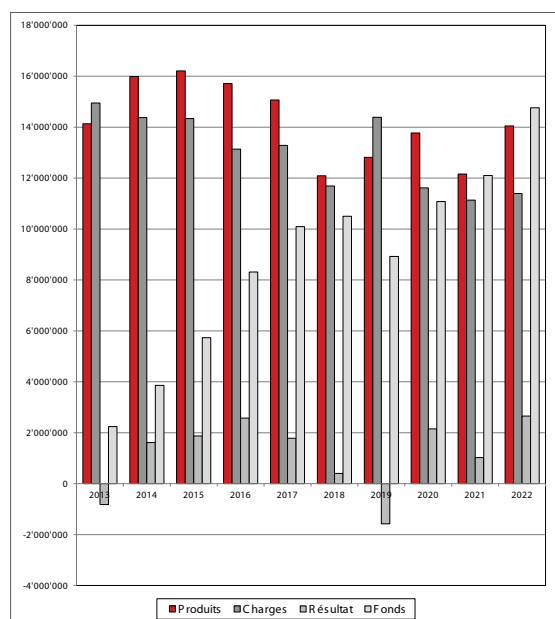


***70% canton/30% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1er janvier 2015

Résultat annuel et situation finale

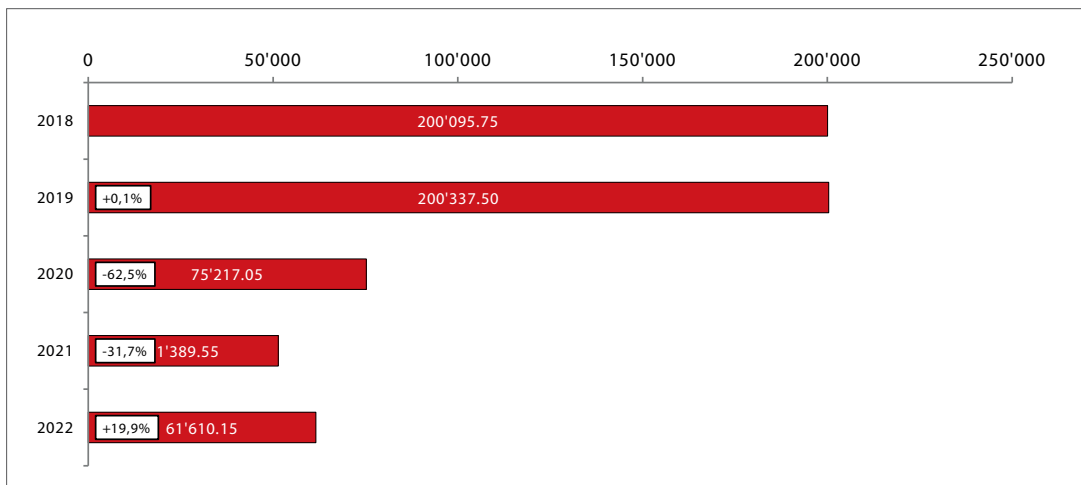
Année	Montant
Situation 2012	3'060'374.86
2013	-815'941.00
2014	1'615'615.53
2015	1'874'069.25
2016	2'576'071.85
2017	1'784'490.46
2018	404'514.69
2019	-1'575'176.57
2020	2'206'115.79
2021	11'356'518.24
2022	2'657'245.61
TOTAL	25'143'898.71

Synthèse

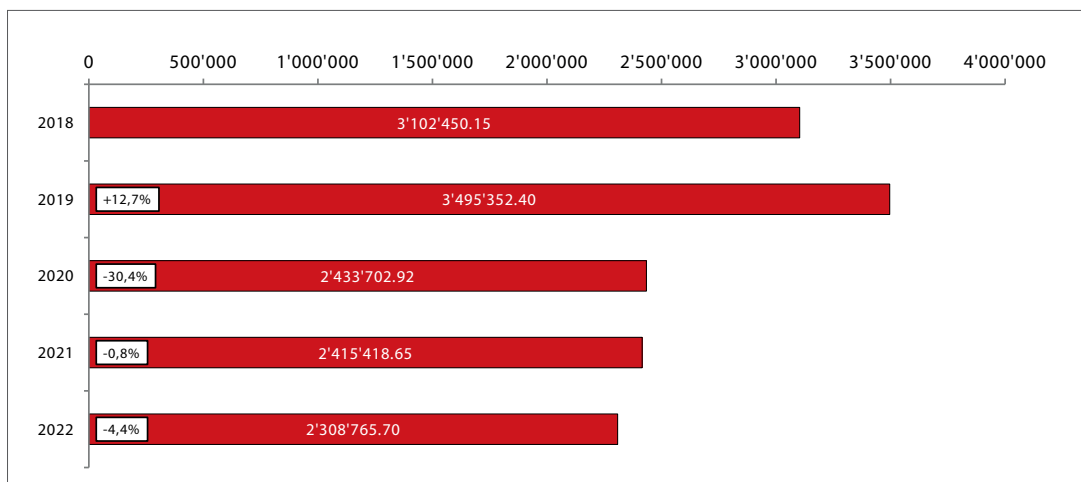




Evolution des mesures Allocations cantonales d'initiation au travail (AIT)

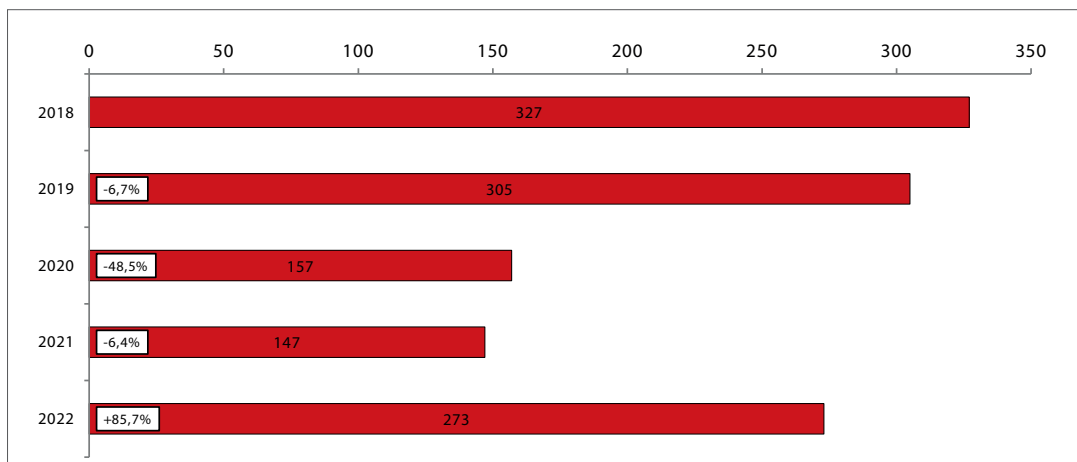


Programmes de qualification (PQF)



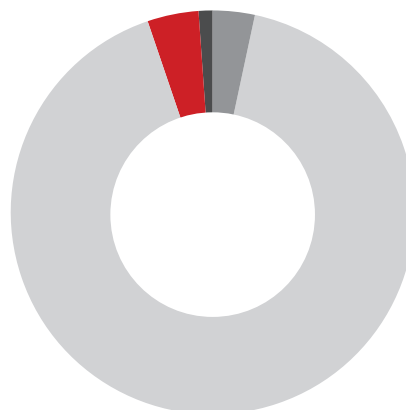


Nombre de bénéficiaires de mesures



Répartition des bénéficiaires par mesure

- Allocation d'initiation au travail
3,36%
- Contrat d'insertion professionnelle /
Programme de qualification
91,42%
- Frais de cours
4,10%
- Contrat d'activité professionnelle
1,12%





ADMINISTRATION

Au terme de l'art. 47 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1^{er} novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

SURVEILLANCE

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



GETAC





COMPTE D'EXPLOITATION ET BILAN | Compte d'exploitation

CHARGES			
	Au 31.12.2022		Ecart au compte 2021
	Détail Fr.	Somme Fr.	Fr.
Mesures de placement		41'881.35	-92'511.35
Mesures cantonales	41'881.35		
Salaire brut et charges sociales	41'881.35		
Frais divers	-		
Frais d'administration	-	569'753.60	+45'684.80
Frais de personnel	484'794.25		
Salaires brut et charges sociales yc mandat	474'695.00		
Formation et perfectionnement	5'000.00		
Remboursement des frais de déplacement / repas	3'301.35		
Autres frais de personnel	1'797.90		
Autres frais d'administration	84'959.35		
Loyers / frais de locaux	25'531.15		
Entretien et réparations / Achat mobilier	10'640.80		
Véhicule	-		
Assurances	1'019.45		
Energie / élimination des déchets	1'815.15		
Administration (matériel, téléphonie, imprimés)	18'468.40		
Charges comptabilité / conseil	408.25		
CA, assemblée générale et organe de révision	3'000.00		
Charges informatiques (logiciels, licences, maintenance)	11'954.65		
Charges publicitaires	-		
Amortissements	11'497.70		
Taxes, frais bancaires et divers	623.80		
TOTAL CHARGES		611'634.95	
PRODUITS			
Financement		611'634.95	-46'826.55
Confédération (SECO)	447'756.31		
Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)	102'003.64		
Revenu prestations d'autres mandats (AI / SAS / Migration)	61'875.00		
Intérêts		-	-
Produits divers		-	-
TOTAL PRODUITS		611'634.95	

Bilan

ACTIF				
	Au 31.12.2021	Au 31.12.2022		Modification de l'exercice
	Fr.	Détail Fr.	Somme Fr.	
Caisse	-	-	-	-
Compte courant - débiteurs	73'031.80		74'538.25	+1'506.45
Demande de restitution - général		20'914.30		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		53'623.95		
Avoir impôt anticipé				
Actifs de régularisation	20'997.31		78'892.16	+57'894.85
Immobilisations	43.00		24.00	-19.00
Compte de passage immobilisations	-43.00		-24.00	+19.00
TOTAL ACTIF	94'029.11		153'430.41	+59'401.30
PASSIF				
Créanciers	66'765.35		112'934.05	+46'168.70
Passifs transitoires	27'263.76		40'496.36	+13'232.60
TOTAL PASSIF	94'029.11		153'430.41	+59'401.30





MISSION

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP et les CMS, GETAC a pour mission de rechercher, organiser et développer des emplois temporaires sur le premier marché du travail auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire et d'un réseau de contacts élargi en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

TYPES DE MESURES

GETAC propose différents contrats aux demandeurs d'emploi:

- Mesures fédérales
 - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
 - Stage professionnel (ST6) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.

- Mesures cantonales
 - Programme de qualification (PQF) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
 - Mesures LIAS stage pratique (LSP) destinées aux personnes sollicitant l'aide sociale.

ACTIVITÉ PRINCIPALE DU COORDINATEUR, LE PLACEMENT

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé « accord d'objectifs »). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi.

L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP, des CMS et de tous les services de l'administration cantonale.



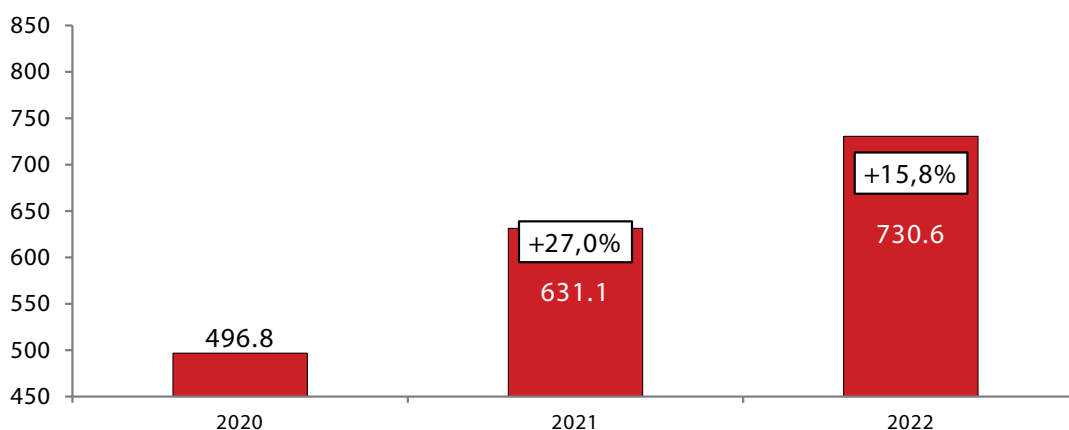
TYPES DE POSTES PROPOSÉS

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements «sur mesure» et diversifiés (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

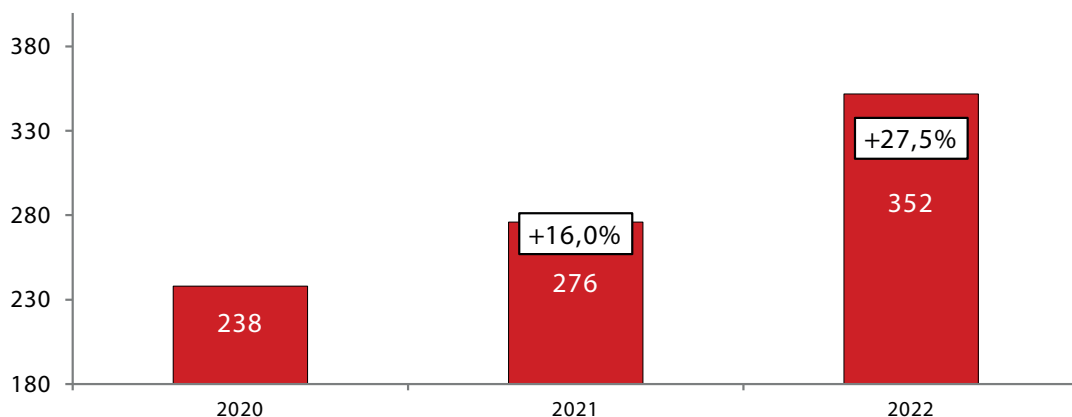
SUIVI ET ENCADREMENT

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP ou aux assistants sociaux. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et, si nécessaire, à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

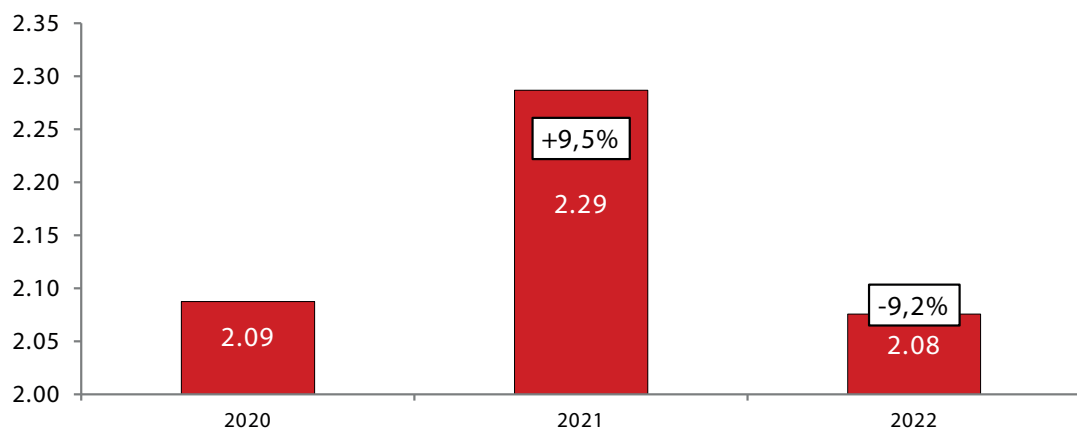
COMPARAISON AVEC LES ANNÉES PRÉCÉDENTES | Mois réalisés



Placements réalisés



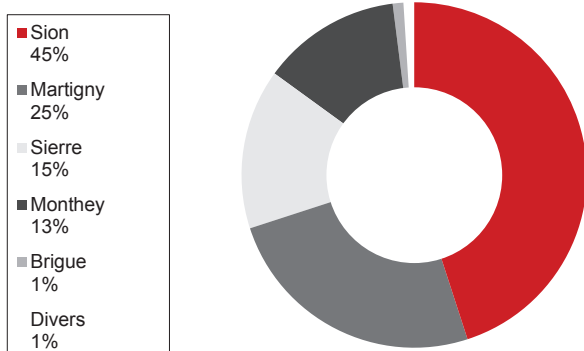
Durée moyenne

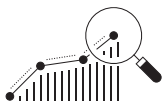


» En 2022, GETAC a réalisé 352 contrats pour 730.6 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une réjouissante hausse par rapport à l'année 2021 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

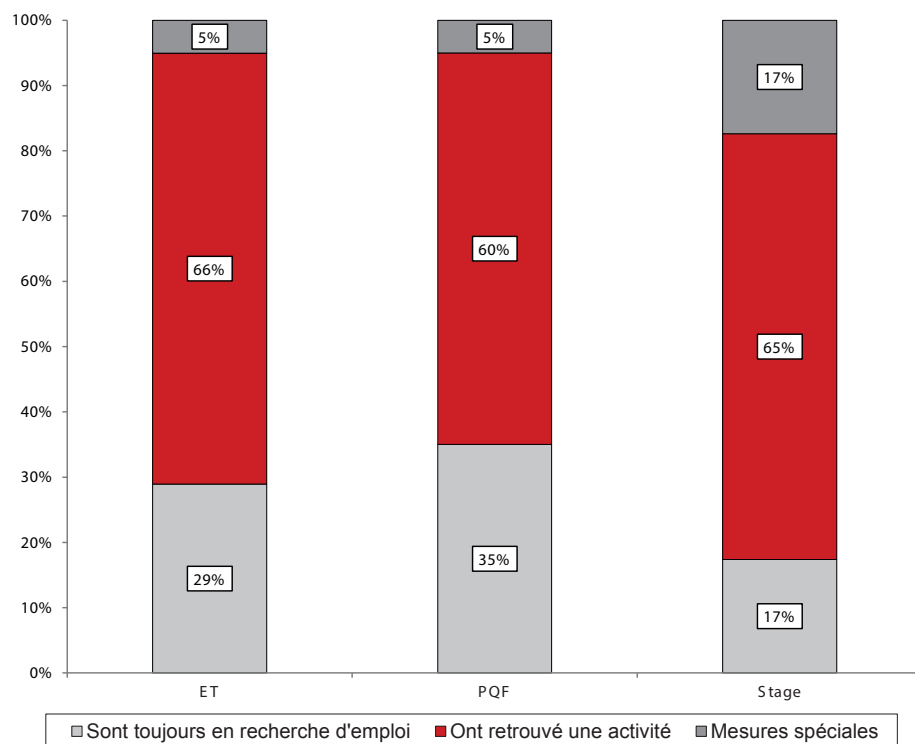
Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.08 mois en 2022, situation en légère baisse par rapport à celle de 2021.

Attribution des mandats : Proportion par ORP





RÉSULTAT GLOBAL DES MESURES PAR TYPE DE CONTRATS



En 2022, 66% des participants aux ET (54% en 2021) et 60% des participants aux PQF (42% en 2021) ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Enfin, 65% des stagiaires ont retrouvé une activité à l'issue de leur mesure (40% en 2021).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 37.5%.

SURVEILLANCE

La Confédération, via le Canton par la LMMT, respectivement l'Inspection des finances, exerce la surveillance.

RÉVISION DES COMPTES

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'Inspection cantonale des finances.



